

Charte de constitution de la liste électorale 2026

« Ensemble pour Vouneuil »

Objet

Les initiateurs de la démarche réaffirment leur ambition de proposer aux vouneuillois(es) un projet municipal pour 2026 et une liste citoyenne pour le défendre (liste « **Ensemble pour Vouneuil** »). Cette charte a pour objectif de préciser les principes et modalités de constitution de cette liste ainsi que la philosophie générale qui guidera l'élaboration de son projet.

Un engagement citoyen premier

- La constitution de la liste reposera sur la possibilité et/ou l'envie d'un **engagement citoyen** ayant pour but principal de **servir l'intérêt général de la commune** en s'inscrivant dans les politiques supra communales (Grand-Poitiers et autres).
- La liste se définira comme « **sans étiquette** », dans le sens où elle sera indépendante de tout parti ou alliance politique. Toutes les sensibilités seront acceptées pour peu que les valeurs partagées soient à la fois **humanistes et républicaines**.

Une démarche collaborative et démocratique empreinte d'humilité

- Le projet défendu par la future liste sera élaboré de manière **collective et contributive** avec les vouneuillois(es) en multipliant les formes de contribution et/ou de participation (ateliers, réunions publiques, questionnaire citoyen, site Internet, réseaux sociaux, etc.).
- La démarche s'appuiera sur une **équipe pilote ouverte**. Elle organisera et coordonnera les tâches relatives à l'élaboration du projet et veillera à permettre à tous ceux qui le souhaitent de défendre ce projet en rejoignant la liste « **Ensemble pour Vouneuil** ».
- Les **décisions** relatives à la démarche et à la campagne électorale **seront prises collectivement** et à l'unanimité.
- L'**association EPV (Ensemble pour Vouneuil)** et le **comité de soutien** à venir pourront apporter leur appui en fonction des besoins identifiés.

Une tête de liste et des adjoints choisis démocratiquement

- Dès que la liste comptera au moins 20 membres validés collectivement, le **choix** de « la tête de liste » pourra se faire. Ce choix procédera à la fois du **volontariat, des aptitudes, des compétences** à animer un exécutif communal en respectant les valeurs de l'équipe, y compris après l'élection. **L'expérience, l'engagement** dans la campagne et la capacité à travailler en équipe, entre élus, seront pris en compte (exemple : élus de Grand Poitiers).
- Une procédure en trois étapes pourra être initiée :
 - Un premier tour sous forme de sondage interne en s'excluant (pas de candidat déclaré).
 - Un second tour, voire un troisième, à partir des candidatures possibles et/ou volontaires.
 - Un **choix validé par un vote majoritaire** (80 % des colistiers et avec son accord).
- Le choix des adjoints suivra un protocole similaire.

Une équipe engagée pour redonner confiance en l'action publique

- L'équipe constituée s'attachera à promouvoir un style de gouvernance en faveur d'une action publique collaborative, incluant des formes de démocratie directe, de participation citoyenne afin de favoriser la **proximité, le dialogue et la coopération** avec les vouneuillois(es).
- Le bien vivre ensemble pourra être un des fils conducteurs du projet. Mais l'équipe s'attachera, dans une **vision prospective** (Vouneuil 2030) à faire des propositions ouvertes confortant l'attractivité communale, la prise en compte des enjeux d'avenir et le soutien à tous les acteurs qui participent de la vie communale.
- L'équipe s'attachera enfin à développer une **gestion financière transparente**, équitable et responsable pour des **projets partagés** avec les vouneuillois(es) au sein de **tous les quartiers**.